L'an deux mil vingt-quatre, le 25 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-François BOUGUET, Maire, et a voté les délibérations suivantes :

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
1- Prime pouvoir achat	A l'unanimité
2- Nomination d'un référent déontologue	A l'unanimité
3- Modification règlement intérieur salles - Sécurité et capacité des salles manifestations au CSC	A l'unanimité
4- Renouvellement du contrat de concession « Gaz »	A l'unanimité
5- Reprise anticipée des résultats VILLE	A la majorité
6- Reprise anticipée des résultats EAU	A l'unanimité
7- Reprise anticipée des résultats LOTISSEMENT	A l'unanimité
8- Vote des taux de la fiscalité locale	A la majorité
9- Budget Primitif VILLE	A la majorité
10-Budget Primitif EAU	A l'unanimité
11-Budget Primitif LOTISSEMENT	A l'unanimité
12-Versement d'une subvention au CCAS	A l'unanimité
13-Attribution des crédits scolaires 2024	A l'unanimité
	2- Nomination d'un référent déontologue 3- Modification règlement intérieur salles - Sécurité et capacité des salles manifestations au CSC 4- Renouvellement du contrat de concession « Gaz » 5- Reprise anticipée des résultats VILLE 6- Reprise anticipée des résultats EAU 7- Reprise anticipée des résultats LOTISSEMENT 8- Vote des taux de la fiscalité locale 9- Budget Primitif VILLE 10-Budget Primitif EAU 11-Budget Primitif LOTISSEMENT

2024-029	14-Convention de gestion en flux de logements sociaux – LogemLoiret	A l'unanimité
2024-030	15-Travaux de mise en sécurité de la zone boisée de la parcelle cadastrée BN 78 - Le Moulin à Vent	A la majorité

Briare, le 25 mars 2024

Le Maire

Pierre-François BOUGUET